

La Nuit rwandaise

Lettre d'information - n° 6

6 avril 2013

Édito du n°7 **P. 2**

Le Salon de La Nuit
rwandaise ! **P. 2**

Kivu: la remobilisation
meurtrière du racisme **P. 3 & 4**

«Silence Turquoise»
Notes de lecture **P. 5**

Injustice en cours,
justice à faire **P. 6**

- Note sur la stratégie génocidaire de l'Etat Français
- Génocide à Bisesero **P. 6**

Sommaire de La Nuit
rwandaise n°7 **P. 7**

Les neuf plaintes des militaires français contre la revue La Nuit rwandaise sont déclarées nulles

L'avocate de la revue *La Nuit rwandaise*, Laure Heinich-Luijter, nous informait, ce 5 avril, que la 17ème chambre du Tribunal correctionnel a fait droit aux exceptions de nullité soulevées par la défense du *Nouvel observateur* lors de l'audience du 26 mars 2013. La cour a ainsi déclaré nulles les neuf plaintes avec constitution de parties civiles des militaires français.

La justice ne pourra pas examiner l'abondante documentation que nous avons rassemblée sur l'action de ces neuf officiers supérieurs plaignants, comme sur celle de l'armée française tout au long de sa présence au Rwanda de 1990 à 1994, où ils auront tenus des rôles prééminents. De même, la 17ème chambre n'aura pas l'occasion d'entendre les quinze témoins que nous avons appelé à comparaître, parmi lesquels plusieurs rescapés du génocide.

Si cette occasion de saisir la justice s'avérait définitivement perdue, nous tenons néanmoins à remercier vivement les associations et les individus qui se sont engagés à nos côtés pour préparer ce procès et pour réunir les fonds nécessaires au paiement des frais de procédure.

Il n'en reste pas moins que les plaignants, comme l'ensemble des responsables politiques et militaires français qui ont participé au génocide des Tutsi du Rwanda en 1994, ont toujours à répondre de l'extermination d'un million de personnes, hommes, femmes et enfants.

Cela fait près de vingt ans maintenant que nous attendons que la justice examine toutes les responsabilités qui ont été prises dans la commission de ce crime majeur. Or, les responsabilités françaises en particulier ont été exonérées à ce jour de tout examen judiciaire.

Vingt ans, ça suffit !

Les dimanche 21 et lundi 22 avril 2013 se tiendra au *Lavoir Moderne Parisien*, 37, rue Léon, à Paris, le premier Salon de la Nuit rwandaise. Sera présentée alors la septième livraison de notre revue annuelle consacrée à l'implication française dans le génocide des Tutsi.

Les deux jours de ce colloque permettront de faire le point sur l'ensemble des éléments nouveaux apparus récemment qui complètent la connaissance des responsabilités françaises.

Ces deux jours seront l'occasion de présenter les campagnes qui doivent se déployer pour le vingtième anniversaire de ce crime imprescriptible, qui demande toujours vérité, justice et réparations.

A propos du procès:

Retrouvez toutes les informations sur ce qui est reproché à la revue *La Nuit rwandaise* et au site du *Nouvel Observateur*, ainsi que l'identité et une présentation détaillée des neuf militaires français ayant porté plainte contre la revue sur le site du procès:

<http://www.lanuitrwandaise.org/proces>

Chaque année, pour l'anniversaire du génocide, La Nuit rwandaise fait le point des connaissances et des débats sur la participation de l'armée et de l'état français au génocide des Tutsi du Rwanda.

Sont également examinées toutes les formes de soutien - politiques, médiatiques, financiers, ... - au négationnisme et aux idéologies ayant permis ou voulant perpétuer cette nouvelle manifestation du racisme radical.

Le Salon de La Nuit rwandaise

**Le premier Salon de la Nuit rwandaise
se tiendra à Paris les dimanche 21 et lundi
22 avril 2013**

Sera présentée la septième livraison de notre revue annuelle consacrée à l'implication française dans le génocide des Tutsi.

Ces deux journées de colloque permettront de faire le point sur l'ensemble des éléments nouveaux apparus récemment qui complètent la connaissance des responsabilités françaises.

Ces deux jours seront l'occasion de présenter les campagnes qui doivent se déployer pour le vingtième anniversaire de ce crime imprescriptible, qui demande toujours vérité, justice et réparations.

Lieu: L'Avoir Moderne Parisien, 37, rue Léon - Paris, 18^e (M^o Château-Rouge)

Édito de La Nuit rwandaise numéro 7 Michel Sitbon

Cette année nous amènera au 20^{ème} anniversaire du génocide des Tutsi rwandais, le 7 avril 1994. Où en est-on, et quelle campagne envisager ? Les priorités nous paraissent encore et toujours, et dans cet ordre : vérité, justice, réparations.

La réouverture des travaux de la commission d'enquête citoyenne pourrait se fixer comme objectif de cerner les responsabilités pour aboutir à des procédures judiciaires de tous types, et faire avancer les enquêtes en cours.

Elle pourrait contribuer à peser pour obtenir l'ouverture totale des archives, non seulement celles qui sont protégées par un délai absurde, mais aussi celles qui sont couvertes par un secret défense tout aussi arbitraire. Cette demande d'ouverture totale des archives concernant la politique de la France jusqu'en 1994 doit s'appuyer sur le fait qu'il y a eu génocide, et qu'il est indispensable, vingt ans plus tard que tous les documents soient produits pour que la vérité soit faite.

Ces derniers temps, en cours d'appel du TPIR, des relaxes sont prononcées en appel contre des génocidaires qui avaient été lourdement condamnés en première instance. Ainsi, à ce

Nuremberg de notre temps, on relâche Hitler, Goering et Goebbels...

On ridiculise l'idée même d'une justice internationale. On voudrait affûter les machettes de l'avenir, qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

Du coup la thématique judiciaire prend un relief particulier. Or la loi de compétence internationale commence à pouvoir être utilisée pour épingler les génocidaires en liberté, dont les crimes sont imprescriptibles.

En outre il y a des dizaines de personnes qui seraient susceptibles de porter plainte à titre individuel, si elles avaient les moyens de le faire. L'expérience montre que c'est la seule chose qui panique les officiers français, et il y a sûrement une bonne raison pour cela. Il s'agit donc de réunir les fonds, l'énergie et les contacts pour faire converger ces plaintes rwandaises vers la France.

Enfin, une campagne pour les réparations pourrait s'appuyer sur des procédures judiciaires. Un exemple pertinent est la procédure intentée avec succès à Fort de France pour demander des réparations de la traite des esclaves : sont recevables les plaintes de toutes personnes pouvant présenter l'acte d'affranchissement d'un ancêtre. On peut supposer qu'à ce titre des plaintes de rescapé-e-s Tutsi devraient tout autant être examinées. L'exemple belge montre même que de telles demandes de réparations par les rescapé-e-s peuvent aboutir plus rapidement que les plaintes pénales. Et une campagne publique sur le thème des réparations serait de toute façon salutaire.

Commission d'enquête, ouverture des archives et levée du secret défense, poursuite des génocidaires en liberté, plaintes individuelles de rescapé-e-s contre les responsables français et/ou pour obtenir des réparations. Ce sont des objectifs forts pour ce vingtième anniversaire...

Le combat continue !

Au sommaire de ce numéro

**Injustices en cours, justice à faire
Note sur la stratégie génocidaire de
l'Etat Français**

Le génocide à Bisesero

**Opération Turquoise: complément
d'enquête**

Notes de lecture: Silence Turquoise

**Kivu: la remobilisation meurtrière du
racisme**

Édito du « Dossier Kivu », La Nuit rwandaise numéro 7

Michel Sitbon

Pour cette septième livraison, *La Nuit rwandaise* élargit le champ de ses travaux à la situation qui persiste à l'est du Congo depuis qu'en 1994 les génocidaires auront pu s'y réfugier sous la protection de l'opération Turquoise engagée par l'armée française

L'horreur n'est pas derrière nous. Depuis plus de dix-huit ans que nous dénonçons les responsabilités décisives de la France dans le génocide des Tutsi qui s'est produit au Rwanda au printemps 1994, nous n'avions pas compris. Nous pensions travailler à ce que la vérité puisse voir le jour, et que la justice se fasse, pour les morts, pour les rescapés, et nous savions être sur ce front parce qu'il y va de notre conscience, pour qu'elle tienne debout. C'était pour l'histoire. Ce que nous n'avions pas bien compris, c'est que pendant ce temps, l'histoire a continué.

Nous ouvrons dans ce numéro le dossier du Kivu pour tenter, un peu tard, de réparer cette erreur. Car, bien sûr, les phénomènes historiques sont dynamiques. Les pages se tournent, mais l'histoire continue. Ainsi, en 1994, nous avons vu les soldats de Turquoise aménager la sortie du régime génocidaire rwandais pour l'installer de l'autre côté de la frontière, dans ce pays qui s'appelait Zaïre, l'aidant à accomplir son dernier crime, ce qu'Alain Juppé appelait, le 15 juin, en conseil des ministres restreint, devant François Mitterrand et Édouard Balladur, « aller plus loin », « exfiltrer les populations ».

Ainsi se sera ouvert la deuxième page de ce qu'on a appelé « la tragédie rwandaise ». Nous nous insurgions : il y a eu un génocide, et il faut appeler les choses par leur nom. Et nous combattons depuis pour que la vérité soit faite sur ce génocide avant toute chose. Nous avions bien sûr raison, et nous poursuivrons ce combat pour la vérité historique d'autant plus que nous comprenons maintenant qu'il y a urgence, car pendant que nous examinions avec le plus de détails et d'exactitude possible l'épisode historique du génocide, nous ne comprenions pas que le parti génocidaire avait survécu, et n'attendait qu'à se redéployer.

C'est ce qu'il a fait à partir de ses bases du Kivu. Nous ne nous alarmions pas parce que l'on pouvait bien voir comment « les populations » exfiltrées grâce à l'armée française, ainsi que l'avait préconçu Juppé, préféraient rentrer à la première occasion. La prise d'otages avait ses limites. Et dès 1996, le Rwanda intervenait pour mettre un terme à ce scandale des méga-camps de « réfugiés » grassement entretenus par l'ONU, les génocidaires qui les dirigeaient n'ayant pas manqué d'appliquer la recette que Mitterrand pouvait décrire dès ce 15 juin,

gonflant leur nombre. On découvre là au passage une autre « négligence » criminelle française : puisqu'on était avisé, dès avant leur mise en place, de ce que ces camps pourraient servir à un tel détournement de subventions onusiennes, pourquoi ne l'a-t-on pas empêché ?

Au contraire, depuis dix-huit ans, les moyens de la communauté internationale auront été versés sans compter. Aujourd'hui, on parle de les renforcer. Or, depuis dix-huit, dix-neuf ans maintenant, bientôt vingt, ils n'auront servi qu'à protéger et aider à se maintenir et se développer dans les meilleures conditions, le parti génocidaire rwandais. On les appelle FDLR. Depuis bientôt vingt ans, ils ont installé au Kivu un bastion génocidaire, ayant pris le contrôle de l'essentiel des mines de la région, une région qui en regorge. Mitterrand entrevoyait la possibilité qu'ils auraient d'« organiser des trafics », mais peut-être ne rêvait-il même pas d'un tel succès.

Depuis bientôt vingt ans les FDLR font régner la terreur dans toute la région. Ils n'auront fait que prolonger ce qu'ils avaient si bien appris à faire au Rwanda, la seule chose qu'ils sachent faire : rançonner, tuer, violer. De la plus horrible façon. Faut-il avouer qu'on avait détourné le regard de ces viols tant leur barbarie gratuite dépassait l'entendement. On comprend maintenant qu'il ne s'agit pas de barbarie gratuite, mais calculée : en détruisant l'appareil génital des femmes, on les stérilise. Ce n'est qu'une technique d'extermination. Ce qu'on appelle ici le génocide à deux temps, et qu'on pourrait tout aussi appeler le génocide continu.

De Monuoc en Monuscom, cela fait maintenant bien plus de dix ans que l'ONU englouti au Kivu une part significative de son budget global, pour rien. Ou plutôt pour le pire, car en plus de protéger les FDLR, il est arrivé que les troupes de certains pays comme l'Uruguay ne se comportent pas mieux, rajoutant de l'horreur à l'horreur. Quant à l'armée nationale congolaise, ex-zaïroise, héritée de Mobutu, quasiment annexée par les FDLR, elle ne se comporte pas mieux qu'eux.

Depuis bientôt vingt ans la population civile du Kivu est livrée à cette soldatesque, sous le regard goguenard des troupes onusiennes, le même regard qu'elles avaient en Bosnie et au Rwanda jadis, de soldats surarmés installés là en simples témoins, s'interdisant au grand jamais d'intervenir pour protéger qui que ce soit. Cela serait contraire aux règles. Ces règles qui consistent à garantir au crime de pouvoir se perpétrer. Et on dépense beaucoup d'argent pour ça.

Afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, ces troupes de maintien de la paix sont, depuis 1997, sous la direction exclusive de Français. Le dernier en titre, Hervé Ladsous, actuel Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, donc, avait déjà eu l'honneur de servir au temps du génocide, sous Mitterrand, C'était lui, le représentant de la France lors de la fameuse séance du Conseil de sécurité du 21 avril 1994 qui avait voté la diminution des effectifs de la MINUAR, rappelle l'association Survie. Une décision qui n'avait d'autre sens que de faciliter le génocide. Un spécialiste. Il prenait la suite d'Alain Roy, qui, lui, faisait office de coordonnateur spécial adjoint des Nations Unies à Sarajevo, en 1995. Un autre spécialiste de l'inaction criminelle dont sont capables les forces de l'Onu.

Édito du « Dossier Kivu » - Suite

Au Kivu, depuis longtemps, les populations locales ont appris à se défendre. La révolte des Banyamulenges, en 1996, avec l'aide du Rwanda mais avant tout par elle-même, était parvenue à balayer les énormes camps de Hutu génocidaires, puis à renverser Mobutu. Avec Laurent Nkunda, le même phénomène d'auto-défense civile, soutenu d'abord par Kigali, est parvenu à se structurer. Ainsi a pu exister une zone de protection pour les civils, fragile mais stable, en dépit des génocidaires, des troupes mobutistes et des unités incontrôlées de l'Onu.

C'est le même phénomène qui semble bien se reproduire avec le M23, apparu en avril dernier. Celui-ci sera parvenu en quelques mois à bénéficier d'une notoriété planétaire, comme incarnation du mal. Tous les maux du Kivu lui auront été reprochés. L'accusation en miroir fonctionnant à merveille, c'est précisément ce contre quoi il se mobilise qui constitue la longue liste de crimes qui lui sont imputés. Le tour de prestidigitant permettant cette inversion des charges aura été réalisé par quelques ONG, parmi lesquelles Human Rights Watch. Pour faire bonne mesure, il y a même des rapports de l'ONU, affirmant ceci. Un certain Jason Stearns, un jeune homme propulsé expert, fait office de grand prestidigitateur.

Le subterfuge est simple, mais efficace. Comment se prononcer sur ce qui se passe au fond de la jungle africaine ? Seuls les rapports d'observateurs seraient susceptibles de nous éclairer. Il y aurait les journalistes, mais aucun ne perd son temps à s'intéresser à la plus grande opération de maintien de la paix de l'ONU dans cette Afrique centrale si obscure, et si éloignée des soucis du public. Il semble surtout qu'il soit urgent de ne pas aller voir, et de laisser la politique internationale se faire comme elle l'entend. Des journalistes n'iraient pas contredire les ONG, l'ONU, et l'ensemble des puissances du monde.

D'un point de vue médiatique, on se retrouve dans une situation très semblable à celle des années 1990-1994 au Rwanda. En pire. Et d'un point de vue idéologique, la catastrophe est totale. Car le sentiment qu'alimentent les rumeurs, les faux rapports et les faux témoins, c'est l'antitutsisme. Celui-ci aura atteint une telle force d'irradiation qu'il n'y a personne au Congo pour dire les choses comme elles sont. Lorsqu'un docteur Mukwege devient le héros de la bonne conscience universelle, c'est pour colporter la vulgate antitutsi, sans laquelle on est désormais inaudible, que ce soit au Congo, plus largement en Afrique, ou dans l'arène internationale.

Il apparaît avec le temps que le génocide de 1994 n'aura pas été le point d'arrivée, mais le point de départ de l'antitutsisme moderne, un sentiment si étendu, si structuré, si répandu en

Afrique comme dans le monde, qui est en passe de rivaliser avec son ancêtre né au XIXème siècle en Europe, l'antisémitisme moderne.

L'énorme manipulation organisée autour des camps des FDLR, permettant à ceux-ci à la fois d'entretenir la braise et de rayonner à loisir, aura abouti à ce prodige de la communication moderne : la transformation de milices d'autodéfense civile en monstre multiforme accusé de commettre les crimes contre lesquelles elles se sont organisées sous le nom de M23.

D'étape en étape, le piège rhétorique s'est refermé, et aujourd'hui la communauté internationale s'apprête à monter à l'assaut du M23, avec l'armée congolaise et les FDLR qui remobilisent comme jamais.

Avouons ici qu'on n'y voyait pas plus clair que quiconque, intoxiqué comme tout le monde par la multiplication des rapports et des informations fantaisistes. Il aura fallu ce reportage sur la clinique de Panzi où était évoqué le fait que les enfants issus des viols sont appelés Interahamwe, de façon générique, pour qu'on comprenne la comédie infecte qui nous est jouée (et d'abord par le docteur Mukwege) en omettant de désigner les responsables ou en feignant qu'il puisse s'agir du M23.

Ainsi, on se moque de nous à cette échelle. On mobilise l'ONU au-delà de toute proportion, et on ose couper l'aide internationale au Rwanda sous ces prétextes deux fois fantaisistes que le M23 serait responsable de l'insécurité qu'il combat, et qu'il serait appuyé par le Rwanda qui s'en garde bien.

Et encore une fois, tout ceci prenant place dans un contexte idéologique effrayant, tel qu'il serait d'ores et déjà impossible d'examiner froidement les réalités.

Vingt ans après, on va finir par comprendre ce grand dessein indéchiffrable qui est à l'origine du génocide des Tutsi.

La grande idée – l'a-t-on compris ? –, c'est la remobilisation du racisme, indispensable aux stratégies de domination.

Le dossier Kivu

Chronologie du Congo et des conflits au Kivu Jean-Luc Galabert · Vers une deuxième tragédie ? Michel Sitbon · Contexte géopolitique de la région des grands lacs et spécificité des provinces de l'est de RDC Privat Rutazibwa · Les groupes armés à l'est de la RDC en 2012 · Ampleur, enjeux et significations Kā Mana · Les racines du conflit actuel au Nord-Kivu Justin Gahigi · M23, presque Servilien Sebasoni · Lettre ouverte à Monsieur Ban Ki Moon, Secrétaire général de l'ONU Collectif · Une pétition de notables francophones dénonce l'inaction de l'ONU au Kivu Michel Sitbon · "Ils n'écoutent pas, ils sont si arrogants, ils n'écoutent pas" Kivu : silence criminel, mots assassins · NanoJV · Le Rwanda sanctionné pour appui supposé au M23 : cherchez l'erreur Antoine Mugesera · Les graves fautes du Rapport Mapping de l'ONU sur les violations commises en RDCongo de 1993 à 2003 Jean Damascène Bizimana

« Silence Turquoise »

Notes de lecture

En septembre dernier était publié *Silence Turquoise*, le livre de la journaliste Laure de Vulpian et de l'ex-gendarme d'élite du GIGN Thierry Prunnaud, dans lequel ce dernier accuse sa hiérarchie de l'avoir volontairement trompé sur le génocide des Tutsi en cours et de ne pas avoir voulu se porter au secours aux rescapés – objectif pourtant officiellement affiché de leur mission. La réalité de cette opération de sauvetage des génocidaires entreprise par leurs alliés français, alors que le génocide était quasiment achevé, aura fait l'objet de plusieurs articles dans les numéros précédents de *La Nuit rwandaise* et si nous y revenons ici, c'est suite à la publication de ce livre très attendu dans lequel, pour la première fois, un militaire français engagé au Rwanda accuse sa hiérarchie d'avoir participé à cette entreprise criminelle.

Ces accusations, émanant notamment de l'un des militaires français ayant participé à Turquoise se démarquent des autres écrits des militaires français ayant servi au Rwanda – comme Didier Tauzin dont Gaëtan Sebudandi rappelle qu'il était animé de la volonté de venir au secours des génocidaires rwandais, ses « frères d'armes », et d'« en découdre » avec le FPR. A défaut de sauver leur « honneur », nombre de militaires français tentent ainsi de se sauver des affres de la justice auxquels leur action aux pays des milles collines devraient normalement les conduire.

Dans un premier article Gaëtan Sebudandi se réjouit donc de lire, pour la première fois, un militaire français qui livre ainsi, dans un « témoignage pathétique », s'être fait « manipulé par sa hiérarchie » qui, loin d'intervenir au Rwanda pour sauver des innocents, continuait pendant *Turquoise*, puis ensuite, au Congo voisin, à « livrer des armes aux assassins ».

Mais si, finalement, Thierry Prunnaud avait complètement enfumé l'opinion ? Tel est le propos de Michel Sitbon dans le long article suivant. Un exposé très convaincant, que d'aucuns trouveront provocateur, situant la démarche de Prunnaud dans une mécanique plus vaste, directement issue des méthodes de manipulation prônées par les techniques de la guerre psychologique. S'il est le premier militaire français à accuser sa hiérarchie d'avoir mené une politique criminelle au Rwanda, on verra qu'il ne dit pas tout, qui ne dit même pas grand chose et que de bien pires accusations contre l'armée française pourraient être formulées par celui qui sera intervenu deux fois au Rwanda.

Enfin, Serge Farnel focalise son analyse sur le rôle clé joué par Jean-Remy Duval, alias Diégo, lors des journées capitales du 27 au 30 juin 1994, pendant lesquelles les survivants de

Bisesero furent finalement livrés aux miliciens génocidaires, après avoir été débusqués par le convoi de militaires emmené par le jeune lieutenant-colonel.

S'il est ici laissé au lecteur le soin de se forger une opinion personnelle sur ce qui apparaît de la part de vérité qui ressort de ce livre, l'action de la France pendant l'opération *Turquoise*, à Bisesero – et plus largement, au Rwanda - ne saurait se résumer à l'histoire, véridique ou pas, de Thierry Prunnaud.

Car, comme le rappelle Sebudandi et contrairement à ce qu'en dit Didier Tauzin - le patron de Prunnaud pendant *Turquoise* – ce qui s'est passé à Bisesero est loin de faire « l'honneur de la France et de ses soldats »... chargés de créer une Zone humanitaire sûre qui n'aura finalement protégé que les forces vives du génocide et ménagé leur retraite en bon ordre vers le Congo où le pire ne tarda pas se reproduire et perdure encore à ce jour.

« Silence Turquoise », notes de lecture

« Silence Turquoise » déchire le voile d'une opération pseudo-humanitaire Gaëtan sebudandi · Le roman de Thierry Prunnaud Michel Sitbon · L'opération Turquoise à Bisesero : un débusquage français ? Serge Farnel · Deux femmes témoignent Bruno Boudiguet · L'opération Turquoise et ses débusquages sous couvert d'humanitaire Bruno Boudiguet

Les anciens numéros (1 à 6)



Tous les anciens numéros de La Nuit rwandaise ne sont pas épuisés

Vous pouvez les commander en ligne sur le site de la librairie *Lady Long Solo* ou de la *Boutique Izuba* (voir page 7).

Les numéros épuisés seront rapidement à nouveau accessibles sous forme numérique (eBook et pdf)

Injustice en cours, Justice à faire

La Justice est en cours, mais elle avance lentement

Du côté français, une avancée non négligeable, la clôture de l'instruction et la confirmation des charges à l'encontre de Pascal Simbikangwa montre que tout n'est pas perdu. Reste à voir si le tribunal de grande instance de Paris renverra l'affaire en cours d'assise, ce qui pourrait donner lieu à un éventuel premier procès. Espérons, même si ce procès suivait un autre agenda, celui de la 20ème commémoration par exemple, qu'il ait lieu, ce serait un minimum, sachant que 25 plaintes sont toujours pendantes devant les juridictions françaises. Avec une première instruction bouclée, on pourrait penser que maintenant le pôle génocide et crimes contre l'humanité est « rodé » et enchaînerait les enquêtes avec suffisamment de moyens.

Alors que les juridictions nationales usent de plus en plus leur compétence universelle pour juger le génocide au Rwanda, la Belgique traîne des pieds à organiser son cinquième procès et fait l'impasse sur les délais raisonnables. A tel point que sur les six prévenus, trois ont été libérés sous caution, et il arrive que des rescapés ayant porté plainte, se retrouvent nez-à-nez devant eux dans l'espace public. Cet état de fait choquant frise la torture psychologique et menace les victimes.

Partout ailleurs, les Etats-Nations prennent peu à peu leur responsabilités ; les condamnations et les procès s'accumulent en Norvège,

Finlande, Suède, Pays-bas, Canada, Suisse, et Allemagne. La France manque à l'appel...

De son côté, le TPIR accumule les jugements et acquittements scandaleux qui annihilent les maigres acquis de cette juridiction. Jusqu'au point où les rescapés, choqués, défilent dans les rues pour exprimer leur désarroi. Le point d'orgue fut l'acquiescement de deux ex-ministres du gouvernement génocidaire, Justin Mugenzi et Prosper Mugiraneza, par le Juge Theodor Meron, annulant une condamnation en première instance à 30 ans. En plus du fait que la remise en liberté de ces deux personnes puissent constituer un danger public, cet acquiescement envoie un signal d'impunité pour les présumés génocidaires encore en fuite, et surtout un réel problème de jurisprudence inique pour les procès à venir. Enfin, ces jugements faussés, parfois pour vices de procédure, donne de trop belles occasions au négationnistes. Ainsi un Justin Mugenzi, après l'énoncé du verdict l'acquittant peut-il s'écrier : « Personne ne dira plus que le gouvernement a planifié le génocide »

Pendant ce temps, des criminels courent toujours, et pire encore, parfois se baladent.

Le Dossier Justice

Le procès en diffamation des neuf officiers français contre La Nuit Rwandaise - Résumé des condamnations et des procès en cours prononcées par des juridictions nationales (hors Rwanda) - Sentences du TPIR Jacques Morel - Quand la France traîne les pieds face aux décisions de Justice: Le cas Agathe Habyarimana Gaëtan Sebudandi - Le calvaire surréaliste à Den Haag H.E. - Solidarité avec les femmes tutsi qui ont porté plainte pour viols contre des membres de l'armée française Collectif - Entretien avec Maître Gillet, avocat Yannick Míara - Du père Theunis : un damné non condamné Antoine Mugesera

Note sur la stratégie génocidaire de l'Etat Français

Jean-Franklin Narodetzki

En l'espace de deux années, de 1992 à 1994, le pouvoir politique et militaire français s'est donc trouvé impliqué dans la commission de deux génocides – son intervention au Rwanda ayant eu les conséquences de beaucoup les plus meurtrières. Cette dernière implication, mixte de complicité et de participation, est de mieux en mieux connue, documentée ; sa négation, de plus en plus malaisée. Je n'ai, à son propos, rien à apprendre aux lecteurs de La Nuit rwandaise. Je ne l'évoquerai ici que pour noter, par-delà les différences radicales qui séparent les pratiques néo-coloniales de l'Etat français de sa géostratégie européenne, des similitudes dont l'ensemble dessine une sanglante cohérence.

Génocide à Bisesero

Bruno Boudiguet

Comment tomber par hasard sur les Blancs du 13 mai

Relisant le rapport de la CEC (Commission d'enquête citoyenne sur le Rwanda), j'ai été intrigué par une courte intervention de François- Xavier Verschave concernant un épisode « au Mont Karongi ». En pleine discussion sur le rôle de l'armée française à Bisesero, Verschave se rappelait d'une courte dépêche qu'il avait publiée dans Billets d'Afrique en 1996 : les Français auraient abandonné aux tueurs un groupe de 5000 rescapés (...)

La Nuit rwandaise

Numéro 7 - 2013

Page 7

SOMMAIRE

L'IMPLICATION FRANÇAISE DANS LE DEUXIÈME GÉNOCIDE DU XXÈME SIÈCLE

La Nuit rwandaise

revue annuelle • numéro 7 • 7 avril 2013

**Injustices en cours
Justice à faire**

**Note sur la stratégie
génocidaire de l'Etat Français**

Génocide à Bisesero

**Opération Turquoise :
Complément d'enquête**

**Kivu: La remobilisation
meurtrière du racisme**

IZUBA éditions

L'Esprit Frappeur

486 pages 15 €

ISBN : 978-2-84405-249-0

EAN : 9782844052490

Commander ce numéro

www.izuba.info/boutique

www.ladylongsolo.com

Nous contacter

contact@lanuitrwandaise.org

Editorial Michel Sitbon · Chronologie annuelle
Injustices en cours, justice à faire

Le procès en diffamation des neuf officiers français contre La Nuit Rwandaise · Résumé des condamnations et des procès en cours prononcés par des juridictions nationales (hors Rwanda) · Sentences du TPIR Jacques Morel · Quand la France traîne les pieds face aux décisions de Justice: Le cas Agathe Habyarimana Gaëtan Sebudandi · Le calvaire surréaliste à Den Haag H.E. · Solidarité avec les femmes tutsi qui ont porté plainte pour viols contre des membres de l'armée française Collectif · Entretien avec Maître Gillet, avocat Yannick Miara · Du père Theunis : un damné non condamné Antoine Mugesera

Note sur la stratégie génocidaire de l'Etat Français Jean-Franklin Narodetzki

Génocide à Bisesero Bruno Boudiguet

Opération Turquoise: complément d'enquête

« Silence Turquoise » déchire le voile d'une opération pseudo-humanitaire Gaëtan sebudandi · Le roman de Thierry Prunghaud Michel Sitbon · L'opération Turquoise à Bisesero : un débusquage français ? Serge Farnel · Deux femmes témoignent Bruno Boudiguet · L'opération Turquoise et ses débusquages sous couvert d'humanitaire Bruno Boudiguet

Kivu: la remobilisation meurtrière du racisme

Chronologie du Congo et des conflits au Kivu Jean-Luc Galabert · Vers une deuxième tragédie ? Michel Sitbon · Contexte géopolitique de la région des grands lacs et spécificité des provinces de l'est de RDC Privat Rutazibwa · Les groupes armés à l'est de la RDC en 2012 · Ampleur, enjeux et significations Kā Mana · Les racines du conflit actuel au Nord-Kivu Justin Gahigi · M23, presque Servilien Sebasoni · Lettre ouverte à Monsieur Ban Ki Moon, Secrétaire général de l'ONU Collectif · Une pétition de notables français dénonce l'inaction de l'ONU au Kivu Michel Sitbon · "Ils n'écoutent pas, ils sont si arrogants, ils n'écoutent pas" Kivu : silence criminel, mots assassins · NanoJV · Le Rwanda sanctionné pour appui supposé au M23 : cherchez l'erreur Antoine Mugesera · Les graves fautes du Rapport Mapping de l'ONU sur les violations commises en RD Congo de 1993 à 2003 Jean Damascène Bizimana

Berceuse – igihozo Yves Cossic · Ils allaient Lysiane Rolland

www.izuba.info/boutique

Diffuser la revue

Commander les derniers numéros de *La Nuit rwandaise* en ligne sur le site de la boutique Izuba ou de la librairie Lady Long Solo:

www.izuba.info/boutique - www.ladylongsolo.com

Associations, collectifs, militants, vous voulez nous aider à diffuser la revue dans votre local, tables de presse, lors de manifestations et événements: contactez-nous pour recevoir des exemplaires à des prix militants:

contact@lanuitrwandaise.org

A Paris, retrouvez nous à la librairie *Lady Long Solo*, au 38 rue Keller, dans le 11ème arrondissement (M° Bastille ou Voltaire)

Co-édité par *L'Esprit Frappeur* et *Izuba éditions*

Izuba éditions - 23 rue Louis Pasteur 31240 Saint-Jean — *L'Esprit Frappeur* - 38 rue Keller 75011 Paris



Direction de publication Michel Sitbon Rédacteur en chef Bruno Gouteux
Comité éditorial Bruno Boudiguet · Jean-Luc Galabert Yannick Miara

L'ESPRIT FRAPPEUR



EN HOMMAGE À JEAN-PAUL GOUTEUX,

La Nuit rwandaise

décédé en juillet 2006, La Nuit rwandaise est une revue annuelle, portant le nom de son ouvrage majeur consacré à ce qu'il aura appelé « l'implication française dans le dernier génocide du XXème siècle », l'extermination des Tutsi du Rwanda, en 1994.

Chaque année, pour l'anniversaire du génocide, La Nuit rwandaise se propose de faire le point des connaissances et des débats sur la participation de l'armée française, sous la direction de François Mitterrand et de la cellule africaine de l'Elysée, à la formation, l'équipement, et même l'encadrement de ceux qui procèderont à ce crime.

Seront également examinées dans cette revue – dans le prolongement du travail de Jean-Paul Gouteux – toutes les différentes formes de soutiens, médiatiques et politiques, idéologiques, dont aura bénéficié cette nouvelle manifestation du racisme radical qu'on espérait ne plus jamais voir.

L'Esprit Frappeur et Izuba ont co-édité:

- *La nuit rwandaise*, de Jean-Paul Gouteux;
- *La France au coeur du génocide des Tutsi*, de Jacques Morel;
- La revue *La Nuit rwandaise*, n°1 à 7



L'Esprit frappeur est une maison d'édition française créée en 1997 par Michel Sitbon. Sur la question de l'implication française dans le génocide des Tutsi du Rwanda, en 1994, L'Esprit Frappeur a publié:

- *Calendrier des crimes de la France outre-mer*, de Jacques Morel;
- *Rwanda: le génocide*, de Gérard Prunier;
- *Le piège ethnique*, de Benjamain Sehene;
- *France-Rwanda, les coulisses du génocide*, de Vénuste Kayimahe;
- *Le feu sous la soutane*, de Benjamin Sehene;
- *Rwanda : un génocide français*, de Mehdi Ba;
- *Une génocide sur la conscience*, de Michel Sitbon;
- *Le Monde, un contre pouvoir ?*, de Jean-Paul Gouteux;
- *Un génocide, secret d'État*, de Jean-Paul Gouteux (réédition du livre initialement publié aux Editions Sociales);
- *La Théorie du Mensonge*, d'Yves Cossic;
- *Rwanda, 13 mai 1994. Un massacre français?*, de Serge Farnel (avec Aviso);
- *Les archives «secrètes» de Mitterrand* (avec Aviso)

Michel Sitbon a également publié, chez Aviso:

- *Rwanda, 6 avril 1994. Un attentat français*

Izuba est une maison d'édition dont le but premier est de produire et d'éditer des outils permettant la dénonciation des organisations, idéologies, méthodes de manipulation et d'action psychologique ayant permis le crime de génocide commis contre les Tutsi du Rwanda, en 1994, sans exclusion de période historique ou de localisation géographique. Izuba a publié:

- *Faire face au négationnisme du génocide des Tutsi*, sous la direction de Jean-Luc Galabert et Josias Semujanga;
- *Les enfants d'Imana, histoire sociale et culturelle du Rwanda ancien*, de Jean-Luc Galabert

En vente à partir du 7 avril 2013



Commander nos livres

www.ladylongsolo.com
www.izuba.info/boutique

Nous contacter
contact@lanuitrwandaise.org